



CESSION DE 100% DU CAPITAL DES SOCIETES OPERANT DANS L'ACTIVITE DE PECHE ET DE L'ENGRAISSEMENT DU THON ROUGE SOCIETE « MED PECHE » ET SOCIETE « SMT »

Objet de l'appel à Manifestation d'intérêt :

L'Etat Tunisien envisage de céder, par voie d'Appel d'Offres, l'intégralité du capital social respectif des deux sociétés MED PECHE Suarl et SMT Suarl.

La société Al Karama Holding a été mandatée par l'Etat Tunisien pour faire procéder à la réalisation de deux opérations de cession envisagées (Les « Opérations »).

Le consortium composé de : IEG TUNISIA – Corporate Advisory et de HORWATH ACF a été retenu comme conseiller exclusif de Al Karama Holding pour la réalisation desdites opérations de cession.

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (l'« AMI ») a pour objectif (i) d'informer les investisseurs de ces opérations, (ii) de décrire le processus de cession décidé et (iii) de renseigner les investisseurs intéressés sur les modalités de retrait du dossier de pré-qualification.

Présentation des sociétés et informations clés :

(1) La société « MED PECHE – Suarl » :

La Méditerranéenne de Pêche « MED PÊCHE » est une société unipersonnelle à responsabilité limitée (Suarl), créée en Février 2001 avec un capital social de 20 KDT. Elle est spécialisée dans (i) la pêche du thon rouge et (ii) l'exploitation de matériels, équipements et bateaux de pêche. La société est propriétaire de (02) Thoniers : « Jannet II », 19 mètres, acquis en 2003, et « Saida Jannet », de 37 mètres, acquis en 2008, lui conférant un quota total de pêche de thon rouge qui s'est élevé à 114 tonnes en 2019.

(2) La « Société MOURAD TRABELSI (SMT) - Suarl » :

La Société MOURAD TRABELSI « SMT » est une société unipersonnelle à responsabilité limitée (Suarl) totalement exportatrice, créée en Janvier 2003 avec un capital social de 60 KDT. Elle est spécialisée dans (i) l'engraissement du Thon rouge, (ii) l'exportation de tout type de poisson, fruits de mer, et spécialement le thon rouge vivant ou mort, frais ou congelé et (iii) le traitement, le conditionnement, la conservation, la dépuración et la commercialisation des produits de la mer. La société bénéficie d'une autorisation d'exploitation au large de la région de CHEBBA valable jusqu'à 2026 ainsi que d'un quota d'engraissement de thon de 500 tonnes pour l'année 2019.

Conditions d'éligibilité :

L'Appel d'Offres est ouvert à tout investisseur de nationalité tunisienne ou étrangère souhaitant participer seul ou en consortium dirigé par un chef de file.

Les investisseurs-candidats de nationalité étrangère devront se conformer aux conditions légales et réglementaires régissant l'investissement des

étrangers dans le secteur d'activité des deux sociétés objet du présent Appel à Manifestation d'Intérêt et dont particulièrement la loi n°94-13 du 31 janvier 1994 relative à l'exercice de l'activité de pêche telle que modifiée par : la loi n°97-34 du 26 mai 1997, la loi n°99-74 du 26 juillet 1999 et la loi n° 2010-21 du 26 avril 2010.

Processus de la cession :

Le processus de cession comprend une phase de pré-qualification des investisseurs-candidats, suivie d'une phase d'offres financières réservée aux investisseurs-candidats pré-qualifiés.

Phase de Pré-qualification :

Les investisseurs intéressés par l'une ou par les deux sociétés sont invités à retirer, à partir du **Mercredi 14 Août 2019 à 10h00** au siège de Al Karama Holding, sis à la Rue du Lac d'Annecy, passage du Lac Malawi - Les Berges du Lac, Tunis, un dossier de pré-qualification, relatif aux deux sociétés, qui définit le processus et les critères de pré-qualification.

Le retrait est conditionné par la signature, par le représentant légal de l'investisseur-candidat ou toute personne dûment mandatée par ce dernier, d'un engagement de confidentialité téléchargeable sur le site de Al Karama Holding (www.alkaramaholding.com) et par le paiement d'un montant non restituable de mille dinars tunisiens (1 000 DT) payable par chèque certifié libellé au nom de la société Al Karama Holding, par virement bancaire ou en espèces.

Les investisseurs intéressés devront faire parvenir leurs dossiers de Manifestation d'Intérêt directement par porteur contre décharge ou par courrier express (le cachet du bureau d'ordre ou celui de la poste faisant foi) et ce au plus tard le :

Vendredi 20 Septembre 2019 à 17h

à l'adresse suivante :

**Al Karama Holding,
Rue du Lac d'Annecy, Passage du Lac Malawi,
Les Berges du Lac, 1053 Tunis.**

Phase d'Offres Financières :

Les investisseurs-candidats pré-qualifiés seront notifiés et seront, dès lors, en droit de retirer un dossier d'appel d'offres comprenant, à titre indicatif (i) le règlement de l'appel d'offres incluant les projets d'acte de cession, (ii) les memoranda d'information et (iii) le règlement de la Data Room.

Les investisseurs-candidats pré-qualifiés auront accès à une Data Room pour effectuer les travaux de Due Diligence. Ils pourront visiter les locaux des sociétés, rencontrer leur dirigeant, poser des questions par écrit et proposer des amendements aux projets des actes de cession selon un calendrier et des modalités définis dans le dossier d'Appel d'Offres.

Les candidats intéressés peuvent prendre contact avec IEG TUNISIA-Corporate Advisory pour tout complément d'informations sur cette opération.

M. Khalil ATTIA
@ ka@ieg-banking.com

M. Amine ABDELKHALEK
@ a.abdelkhalek@ieg-banking.com

IEG TUNISIA – Coporate Advisory
✉ Access Building, Rue des Iles Canaries
Les Berges du Lac-1053-Tunis
☎ +216 71 268 356